



Fédération de Haute Savoie de la Libre Pensée
Complexe Martin Luther King, boîte 34
74100 ANNEMASSE
tél. 06 77 92 54 47 courriel : librepensee74@aliceadsl.fr

Communiqué de presse

Annemasse le 8 décembre 2014

St Jean de Sixt : les jésuites au pouvoir.

Ainsi c'est fait.

Le conseil municipal à l'unanimité dans sa séance du 20 novembre 2014 a renommé la route du Villaret « route Saint Pierre Favre » après des mois d'hésitation.

Il n'a pas tenu compte des remarques d'habitants qui souhaitaient conserver l'ancienne dénomination de la voie communale dans le cahier ouvert en Mairie pour recueillir justement l'avis des habitants. Bref, on consulte le peuple pour la forme mais on obéit aux injonctions des gens d'Eglise.

Il n'a pas tenu compte davantage des observations de la Libre Pensée qui dans un courrier au Maire lui rappelait le principe constitutionnel « *La France est une république laïque* » qui garantit l'égalité des citoyens et leur liberté de conscience.

A Saint Jean de Sixt, la paroisse s'appelle déjà « Paroisse St Pierre Favre ». En donnant le nom de la Paroisse à une voie communale, il y a mélange des genres et les élus violent la loi de Séparation des Eglises et de l'État.

Que le pape Jorge Mario Bergoglio, qui est un jésuite, canonise Pierre Favre, fondateur de l'ordre des jésuites, c'est son droit.

Que la paroisse de St Jean de Sixt prenne le nom de « Paroisse Saint Pierre Favre », c'est son droit. Ce droit est garanti par la loi de 1905 dans son article 1 : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* ». C'est la sphère privée dans laquelle chacun peut avoir les conceptions métaphysiques, philosophiques ou spirituelles de son choix et s'organiser en conséquence.

Mais la Commune, ce n'est pas la paroisse.

La Commune, c'est la République. C'est la sphère publique dans laquelle les institutions et les administrations se doivent de respecter une stricte neutralité.

L'article 2 de la loi stipule expressément : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». La République ne reconnaît pas les religions mais « les citoyens libres et égaux en droits ».

D'aucuns nous parlent de « tradition chrétienne ». Certes, la Commune porte déjà le nom d'un saint. Et nos montagnes sont couvertes de croix. N'en rajoutons pas. Quant à nous, Libre Pensée, nous nous réclamons de la tradition républicaine, de la Révolution française qui sut abolir les privilèges des tyrans, de la noblesse et du clergé catholique pour établir les droits du peuple opprimé en renversant la monarchie de droit divin.

A propos de « tradition chrétienne », que pensent les gens d'Eglise installés au conseil municipal de St Jean de Sixt du charnier du couvent de Tuam en Irlande où ont été découverts dans une fosse commune 800 corps d'enfants nés hors mariage entre 1925 et 1961 et confiés aux sœurs du Bon Secours ? (le Monde 4 juin 2014) Est-ce que les élus de St Jean sont prêts, pour les besoins de l'enquête, à s'associer à la Libre Pensée qui interpelle la « congrégation du Bon Secours de Notre Dame Auxiliatrice » dont le siège est à Paris pour qu'elle livre aux autorités irlandaises les archives de ce couvent qui dépendait d'elle ?